

DÉFENDRE SES DROITS (DÉFENSEUR DES DROITS)

Catégorie(s)

- Information

Thématique(s)

- Justice

Public(s)

- Tout public

Comment faire ?

Créé en 2011, le Défenseur des droits est une institution indépendante de l'État chargée de défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés. L'institution dispose de cinq domaines de compétences :

- la défense des droits des usagers des services publics ;
- la défense et la promotion des droits de l'enfant ;
- la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité ;
- le respect de la déontologie par les professionnels de la sécurité ;
- l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte.

A qui s'adresser ?

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés dans l'un de ces domaines, vous pouvez saisir le Défenseur des droits pour les faire valoir.

L'institution peut être saisie de trois manières :

- 1- En remplissant **le formulaire en ligne** prévu à cet effet
- 2- En rencontrant **un** des 500 délégués du Défenseur des droits
- 3- En adressant un courrier gratuit, sans affranchissement, au Défenseur des droits (Défenseur des droits, Libre réponse 71120, 75342 Paris CEDEX 07)

Lien vers la ressource

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr>